



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, Directrice générale & Secrétaire trésorière par intérim

ABSENCES

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1614-2013

Suivant la proposition de: Danielle Morin

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1615-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 3 octobre 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 3 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

4. **PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92**
Liste des questions ci-joint.
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'octobre 2013.
6. **RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU**

Festival des artisans

Présentation des résultats du Festival des Artisans 2013

Plage

Rapport activité 2013

7. **COMITÉ D'URBANISME**

- 7.1. **Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiment du mois d'octobre 2013 (10 permis) pour un cumulatif de 160 permis pour l'année 2013.

- 7.2. **Comité consultatif d'urbanisme**

8. **TRÉSORERIE**

- 8.1. **Embauche Gardien de la patinoire – Saison 2013/2014**

No: 1616-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit embaucher un(e) gardien(ne) de patinoire pour la saison 2013/2014.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'EMBAUCHER M. Michel Dufresne au poste de gardien de patinoire pour la saison 2013/2014 au salaire horaire de \$11.00/hr. et d'appliquer la dépense au compte 02-701-30-161 (Gardien de patinoire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

8.2. Souper de Noël – Employé(e)s, Conseillers et Maire

No: 1617-2013

ATTENDU QUE la Municipalité veut récompenser ses employé(e)s en leur offrant un souper pour la période de Noël.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'APPROUVER les dépenses reliées au repas offert aux employé(e)s, conseillers et maire, accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Appel d'offres – Vérification comptable 2013-2014-2015

No : 1618-2013

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat de vérification comptable 2013-2014-2015.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions lors de cet appel d'offres.

ATTENDU QUE selon le Code municipal, la municipalité a procédé à un appel d'offres par pondération et un comité de sélection a été formé.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**

D'OCTROYER le mandat de vérification pour les années fiscales 2013-2014-2015 à la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc. suite à la recommandation du comité, au montant de \$28,500.00 plus taxes pour la durée du contrat de 3 ans, soit 9 300\$ pour 2013, 9 500\$ pour 2014 et 9 700\$ pour 2015 et appliquer la dépense au g/l 02-130-00-413-00 (Vérification).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

8.4. O.M.H. – Révision Budget 2013

No: 1619-2013

ATTENDU QUE Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu copie du rapport des Prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation.

ATTENDU QU'une révision du dit budget a été reçue et doit être déposée.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

QUE la révision des prévisions budgétaires 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Ste-Marcelline soit acceptée telle que déposée.

D'AUTORISER le paiement de \$1 534 à l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare et d'appliquer la dépense au budget 2013 (g/l 02-520-00-970-00 Contribution à un O.M.H.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Formation

No: 1620-2013

ATTENDU la nécessité pour nos différentes ressources humaines de toujours maintenir leur niveau de compétence par le biais notamment de formation ponctuelle.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gille Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER Sophie Gagné inspectrice en bâtiment adjointe à suivre la formation offerte par la FQM << Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour>> au montant de 260\$ plus taxes.

D'AUTORISER Anne-Marie Daher Directrice des Finances à suivre la formation offerte par la FQM <<Adopter le budget municipal en toute connaissance de cause>> au montant de 85\$ plus taxes.

D'APPLIQUER les dépenses au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

8.6. Bibliothèque

No: 1621-2013

ATTENDU la volonté du conseil de reconnaître et de soutenir dans leurs tâches les bénévoles œuvrant à la bibliothèque.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER les frais de déplacements (transport et repas) de trois personnes pour la formation <<Symphony–Initiation>>, donnée par le Réseau bibliothèque CQLM à son siège social de Trois- Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Fête de Noël pour enfants

No: 1622-2013

ATTENDU la demande du Service des loisirs de bonifier de 100\$ son budget initial pour l'activité du dépouillement de l'arbre de Noël le 8 décembre 2013.

ATTENDU le succès de cette activité auprès des jeunes de notre Municipalité dans les années passées.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER le transfert budgétaire de 100\$ du g/l 02-701-91-691-10 au g/l 02-702-91-691-02 pour bonifier le budget initial de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Adhésion 2014 au portail Québec Municipale

No: 1623-2013

CONSIDÉRANT la pertinence pour les employés et les élus de bénéficier des divers services offerts par le portail de Québec Municipal.

CONSIDÉRANT l'offre spéciale de 50% de réduction des frais d'adhésion de Québec Municipal.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER la dépense de 137.50\$, et appliquer la dépense au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. PNEUS - Inter 2010

No: 1624-2013

CONSIDÉRANT la récente acquisition en juillet 2013 du camion Inter 2010.

CONSIDÉRANT QUE le camion n'était pas équipé de pneus d'hiver lors de son achat.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions :

Nicoletti pneus & mécanique Joliette	620.60 / pneu arr. plus taxes
	788.08 / pneu av. plus taxes
Pneus Villemaire	564.96 / pneu arr. plus taxes
	669.90 / pneu av. plus taxes

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'achat et l'installation de 6 pneus et roues chez Pneus Villemaire et d'appliquer la dépense de 4519.73 plus taxes au Surplus cumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2013.

No: 1625-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'octobre 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$191 548.87
Salaires	\$16 623.06
Mensuels	<u>\$145 922.69</u>
	\$354 094.62

Représentés par chèques #C1300660 à #C1300753 & #P1300427 à #P1300464.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la
Municipalité**

No : 1626-2013

Le maire fait la lecture dudit rapport qui est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Il sera distribué aux citoyens de la manière et au moment prescrit par le *Code Municipal*. La date fixée pour la séance spéciale du budget est le lundi 16 décembre 2013 à 20h00.

10. ENGAGEMENT DE CRÉDIT (dépenses)

10.1. Décoration de Noël

No: 1627-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ste-Marcelline-de-Kildare autorise la dépense de 500\$ pour des décorations de Noël pour ses différents édifices.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER les paiements des dépenses à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. BIBLIO - Nomination représentants officiel 2014

No : 1628-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer annuellement deux représentants officiels.

CONSIDÉRANT QUE ses représentants seront convoqués à l'assemblée annuel ainsi qu'à diverses rencontres organisées par le Réseau BIBLIO CQLM.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE NOMMER Danielle Morin conseillère et Vanessa Arbour Coordonnatrice aux loisirs comme représentantes officielles de la Municipalité auprès du Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. R.E.G.I.M.

No : 1629-2013

Considérant QUE la Municipalité doit nommer un représentant qui siègera sur le conseil d'administration de REGIM.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gille Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE NOMMER Danielle Morin conseillère à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de REGIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

14.3. Distribution des responsabilités des élus

No : 1630-2013

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, le conseil a procédé à une répartition des responsabilités des conseiller(e)s.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE CONFIRMER la répartition de tâches suivantes :

M. Gaétan Morin, Maire

Administration, Réseau routier et de par sa fonction est membre de tous les comités.

M. Réal Payette, Siège 1

Administration, Réseau routier, Aqueduc & Égouts, C.C.U., Culture.

M. Gilles Arbour, Siège 2

Maire suppléant, Administration & Finances, Âge d'Or, C.C.U., Aqueduc & Égouts, Responsable de La Page municipale.

Mme Carolle Picard, Siège 3

Culture, Comité de liaison Associations des lacs municipaux, Comité de la Ruralité, Terrains & Bâtiments.

Mme. Danielle Morin, Siège 4

Inspecteur Canin, Jumelage avec le Périgord, R.E.G.I.M., H.L.M., Bibliothèque, Loisirs, Environnement.

Mme. Shany Leblanc, Siège 5

Loisirs, Comité Jeunesse, Urbanisme, Patrimoine & Histoire.

M. Marcel Thériault, Siège 6

Sécurité publique, Terrains & Bâtiments, Urbanisme, C.C.U., Comité de liaison Associations des lacs municipaux, Environnement, Règlements des nuisances.

14.4. Nouvelle rue – Chemin du Boisé & Chemin du Domaine

No : 1631-2013

ATTENDU QUE M. Guy Garceau et Mme Céline Grégoire pour 9179-2929 Québec inc. ont déposé une demande de dénomination pour deux nouvelles rues au Lac Léon.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

D'accepter de déposer leur demande auprès de la commission de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. Club Auto Neige de Joliette – Demande de droit de passage sur les rues municipales

No : 1632-2013

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part du Club Auto Neige de Joliette lui demandant les droits de passage pour motoneige sur la voie publique. A savoir :

- Sur le 9^{ième} rang entre les numéros civiques 800 et 821
- Sur le 9^{ième} rang en face de M. Bruneau
- Sur le 10^{ième} Rang entre les numéros civiques 801 et 817

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part du Club Auto Neige de Joliette d'établir à ses frais, la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique qu'elle entretient.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'OCTROYER au Club Auto neige de Joliette les droits de passages ci haut mentionnés pour une période limitée allant jusqu'au 30 avril 2014.

QUE les enseignes « Droit de passage fragile » soient installées par la Municipalité à l'entrée de chaque chemin ou piste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6. Désignation d'un représentant de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie

No : 1633-2013

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Morin, maire de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pose sa candidature à titre de préfet de de la Municipalité régionale de comté de Matawinie le 27 novembre 2013.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, notamment son article 210.27 qui stipule que le Conseil de la municipalité dont le maire a été élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare entend se prévaloir de cette prérogative.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, advenant l'élection de M. Gaétan Morin à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté de Matawinie désigne M. Gilles Arbour à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare auprès de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

QU'EN cas d'absence de M. Gilles Arbour, le conseil nomme Marcel Thériault comme suppléant.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7. Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés en date du 1^{er} novembre 2013

No : 1634-2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code Municipal* (L.R.Q., c. C-27) la Municipalité a l'obligation de déposer en novembre la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE TRANSMETTRE à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers annexée aux présentes, pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers.

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire trésorière à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

14.8. OMH

No : 1635-2013

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'intervention pour mauvaise odeurs par une pétition de la part des locataires de l'OMH de Ste-Marcelline-de-Kildare.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

DE TRANSMETTRE à la directrice de l'Office municipale d'habitation de Ste-Marcelline de-Kildare Mme Louise Rivest de faire tout en son possible pour remédier au problème des odeurs mentionnées par les locataires dans leur pétition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Période de question (20 min. selon règlement No 131-92)

Liste des questions ci-joint.

16. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1635-2013

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Anne-Marie Daher
Directrice générale, Secrétaire
trésorière par intérim